

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 47	<i>Membres présents :</i> 35	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 6	<i>Absent(s) :</i> 6	<i>Pouvoir(s) :</i> 1
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 6 septembre 2016

Vote(s) pour : 36
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 12 septembre 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-09-12-BD-30 :

Labellisation Cit'ergie de Metz Métropole et programme d'action énergie-climat 2016-2020.

Rapporteur : Monsieur Guy BERGE

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Bureau du 15 juin 2015 décidant l'engagement de Metz Métropole dans une démarche d'évaluation et de labellisation Cit'ergie,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 14 décembre 2015 adoptant le Plan Climat Air Energie Territorial de Metz Métropole,

VU le Projet de Territoire de Metz Métropole, le Schéma de Développement Economique, le Programme Local de l'Habitat 2011-2017, le Plan de Déplacements Urbains en cours de révision,
CONSIDERANT pour Metz Métropole et son territoire l'intérêt de la démarche Cit'ergie, proposant à la fois une labellisation énergie-climat basée sur un référentiel européen et un processus d'amélioration continue,

CONSIDERANT les études menées actuellement dans la perspective d'une transformation de Metz Métropole en Communauté Urbaine, avec notamment une prise de compétence "énergie",

PREND ACTE que l'état des lieux situe Metz Métropole à un score provisoire de 61% de son potentiel d'action énergie-climat, taux supérieur au seuil de 50% permettant de pouvoir prétendre au label "Cit'ergie",

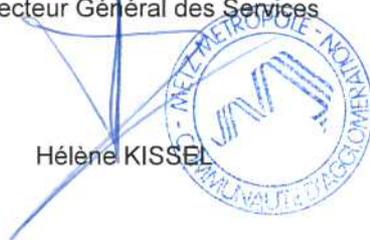
APPROUVE le programme d'action énergie-climat 2016-2020, joint en annexe, structuré selon 5 axes et priorisé,

CONFIRME la demande d'examen de candidature à la labellisation de Metz Métropole par la Commission Nationale du Label Cit'ergie,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Metz, le 13 septembre 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Démarche Cit'ergie de Metz Métropole : programme d'action énergie-climat

Labellisation Cit'ergie de Metz Métropole et programme d'action énergie-climat 2016-2020
Annexe à la Délibération du 12 septembre 2016

Démarche Cit'ergie : programme d'action énergie-climat

Une ambition : aller **au-delà** de l'exemplarité
et des partenariats menés sur le territoire (actuel PCAET)

Cit'ergie : une feuille de route pour la Transition Energétique

Positionnement : à la fois

« Metz Métropole, **incubateur** de projets pour la transition énergétique »
(MM catalyse les financements externes et mobilise pour créer une dynamique)

Et « Metz Métropole, **pilote** de la transition énergétique »
(MM est à l'échelle locale l'acteur majeur qui organise et maîtrise cette transition)

Labellisation Cit'ergie de Metz Métropole et programme d'action énergie-climat 2016-2020
Annexe à la Délibération du 12 septembre 2016

Démarche Cit'ergie : programme d'action énergie-climat

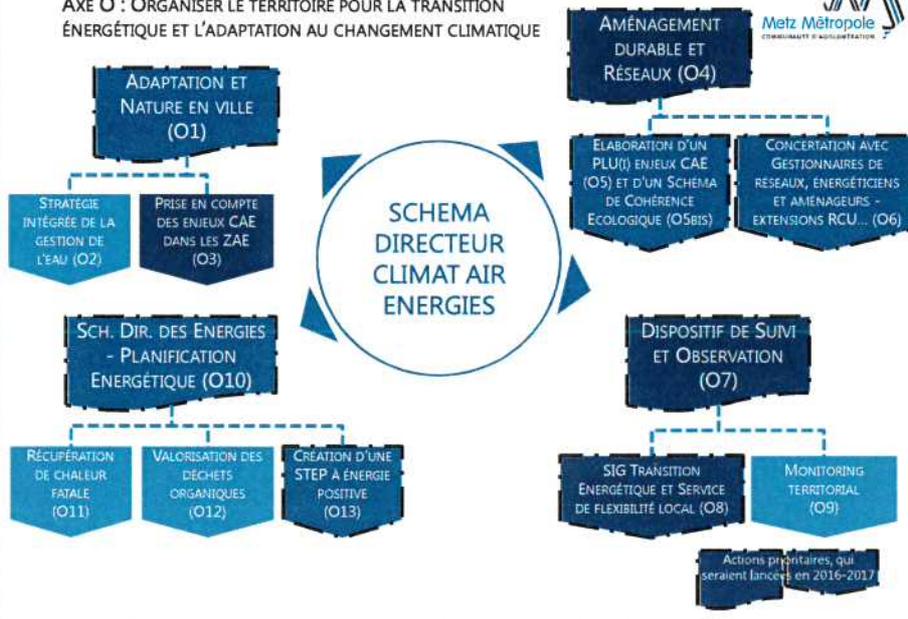
AXE O : ORGANISER LE TERRITOIRE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



- Adaptation et nature en ville : élaborer un diagnostic de la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques (action O1)
- Mettre en place une stratégie intégrée de la gestion de l'eau sur le territoire (assainissement eaux usées et eaux pluviales, eau potable, inondations, milieux aquatiques) (action O2)
- **Prendre en compte les enjeux Climat Air Energie dans les zones d'aménagement (élaboration d'un standard propre à Metz Métropole) (action O3)**
- **Penser l'aménagement durable du territoire pour favoriser le développement et la gestion des réseaux énergétiques (action O4)**
- Elaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) intégrant les enjeux Climat Air Energie (action O5)
- Définir et mettre en œuvre un Schéma Intercommunal de Cohérence Ecologique (action O5bis)
- Définir les modalités de concertation entre Metz Métropole, les gestionnaires de réseaux, énergéticiens et aménageurs du territoire (action O6)
- **Mettre en œuvre un dispositif de suivi et d'observation de la politique énergétique et climatique (action O7)**
- **Développer un Système d'Informations Géographiques «Transition Énergétique» et expérimenter un service de flexibilité locale sur les réseaux de distribution d'électricité (action O8)**
- **Développer un monitoring territorial permettant d'évaluer les politiques publiques et leurs impacts et d'assurer un suivi territorial des consommations d'énergie (action O9)**
- Elaborer un Schéma Directeur des Energies - planification énergétique (action O10)
- Réaliser un inventaire du gisement de récupération de chaleur fatale sur le territoire, prenant notamment en compte l'accueil de data-centers et l'aménagement lié (action O11)
- Poursuivre la valorisation des déchets organiques par des dispositifs locaux, en lien avec le projet d'Agrobiopôle (réflexions autour de la méthanisation) (action O12)
- Etudier la faisabilité de la création d'une station d'épuration (STEP) à énergie positive sur le territoire (et/ou améliorer l'efficacité énergétique des STEP) (action O13)

Démarche Cit'ergie : programme d'action énergie-climat

AXE O : ORGANISER LE TERRITOIRE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Démarche Cit'ergie : programme d'action énergie-climat

AXE D : AGIR SUR LES DÉPLACEMENTS DE PERSONNES
ET L'OFFRE DE MODES ALTERNATIFS À LA VOITURE

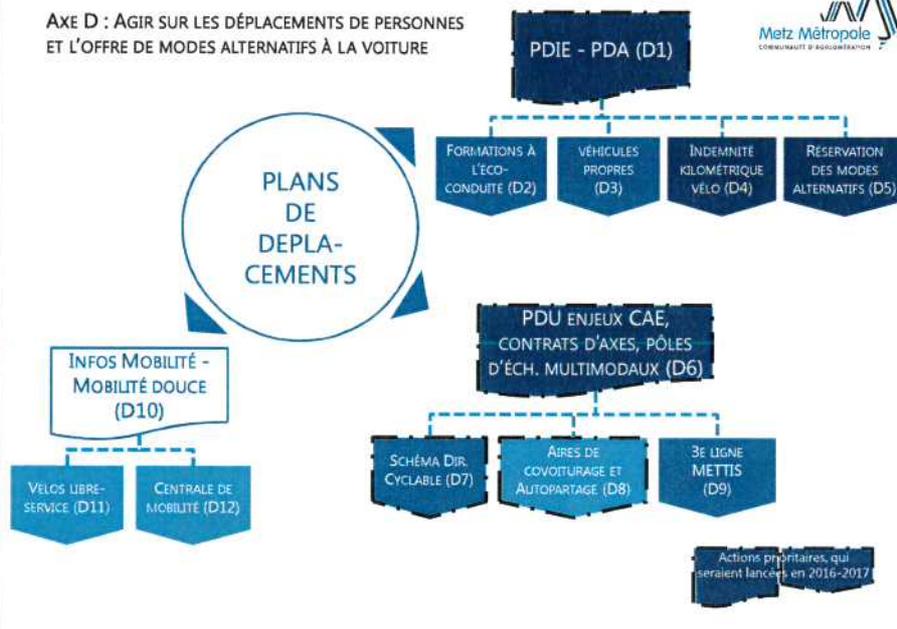


- Mettre en œuvre le Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) faisant office de Plan de Déplacements d'Administration (PDA) (action D1)
- Généraliser les formations à l'éco-conduite des agents, en ciblant de façon prioritaire les agents conducteurs de véhicules lourds (former en priorité des agents formateurs pour réaliser la formation en interne) (action D2)
- Renforcer le nombre de véhicules propres dans le parc roulant de Metz Métropole (véhicules légers, bus Le Met', bennes à ordures ménagères) selon une stratégie de verdissement du parc (action D3)
- Mettre en place l'indemnité kilométrique vélo dans le cadre des déplacements domicile-travail des agents (action D4)
- Mettre en place un système de réservation préférentielle des modes alternatifs à la voiture individuelle dans le cadre des déplacements professionnels (action D5)
- Intégrer les enjeux Climat Air Energie dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) : élaboration de micro-PDU ou de contrats d'axes à l'échelle des quartiers ou communes, mise en place de pôles d'échanges multimodaux... (action D6)
- Poursuivre la mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable à l'échelle de Metz Métropole (dans le cadre du PDU), en y intégrant les initiatives communales (action D7)
- Développer les aires de covoiturage (notamment celles précisées dans le SCoT) et les dispositifs d'auto-partage dans la perspective du passage en Communauté Urbaine (action D8)
- Poursuivre le déploiement du bus en site propre en construisant une troisième ligne Mettis (ou axe aménagé continu) Nord - Sud, en lien avec l'enquête ménages déplacements (action D9)
- Etudier la mise en place d'une offre de Vélos en Libre-Service sur le territoire de Metz Métropole (action D11)
- Déployer une centrale de mobilité sur le territoire (action D12)

Actions prioritaires, qui seraient lancées en 2016-2017

Démarche Cit'ergie : programme d'action énergie-climat

AXE D : AGIR SUR LES DÉPLACEMENTS DE PERSONNES
ET L'OFFRE DE MODES ALTERNATIFS À LA VOITURE



Démarche Cit'ergie : programme d'action énergie-climat

AXE B : AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
DES BÂTIMENTS PUBLICS ET DES LOGEMENTS

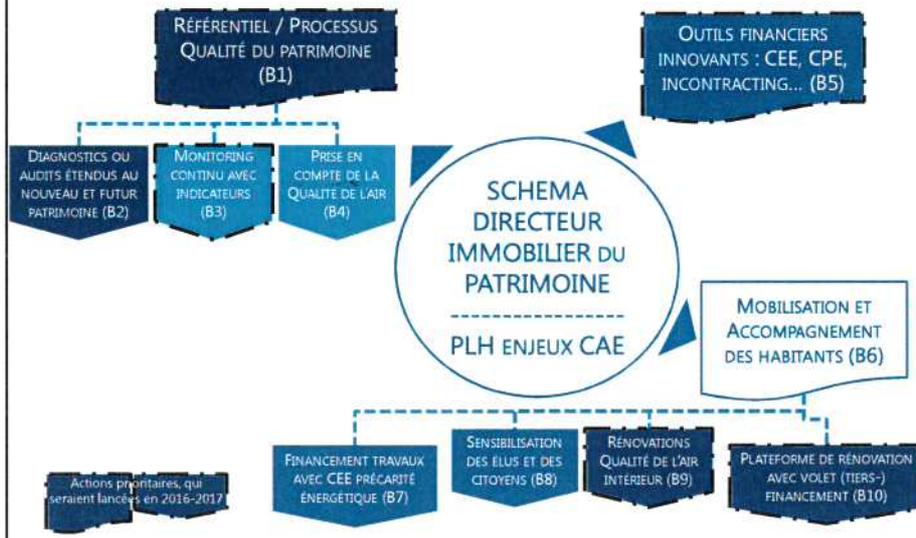


- Définir et mettre en œuvre un référentiel ou processus qualité propre à la gestion du patrimoine de Metz Métropole, basé sur un programme de rénovation Climat Air Energie (action B1)
- Poursuivre la réalisation de diagnostics ou audits énergétiques pour l'ensemble du patrimoine, actuel et futur, de Metz Métropole (action B2)
- Mettre en place un système de monitoring continu avec indicateurs pour analyser les consommations de fluides et suivre l'efficacité des mesures prises par Metz Métropole (action B3)
- Prendre en compte les enjeux de la qualité de l'air dans la gestion du patrimoine de Metz Métropole, en lien avec les actions du réseau M²D² (action B4)
- Financer les travaux d'économies d'énergie et l'exploitation des bâtiments par des outils financiers innovants (Certificats d'économie d'énergie (CEE), Contrat de Performance Energétique, incontracting, Appel à projets spécifiques, etc.) (action B5)
- Utiliser le dispositif des CEE précarité énergétique pour le financement des travaux des logements (en lien avec la plateforme de rénovation énergétique) (action B7)
- Poursuivre la sensibilisation des élus et des citoyens aux enjeux de la rénovation énergétique, en proposant un dispositif intégré alliant différents outils (projet de Thermographie Aérienne, projet d'Appartement Témoin, Apéros Energie, Familles à Energie Positive, Coach Copro...) (action B8)
- Intégrer les enjeux de la qualité de l'air intérieur dans les projets de rénovation des logements (en lien avec les actions de sensibilisation) (action B9)
- Intégrer un volet (tiers-) financement dans les missions de la plateforme de rénovation énergétique (action B10)

Actions prioritaires, qui seraient lancées en 2016-2017

Démarche Cit'ergie : programme d'action énergie-climat

AXE B : AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
DES BÂTIMENTS PUBLICS ET DES LOGEMENTS



Démarche Cit'ergie : programme d'action énergie-climat

AXE E : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES LOCALES
VERS UNE ÉCONOMIE ÉCO-EXEMPLAIRE

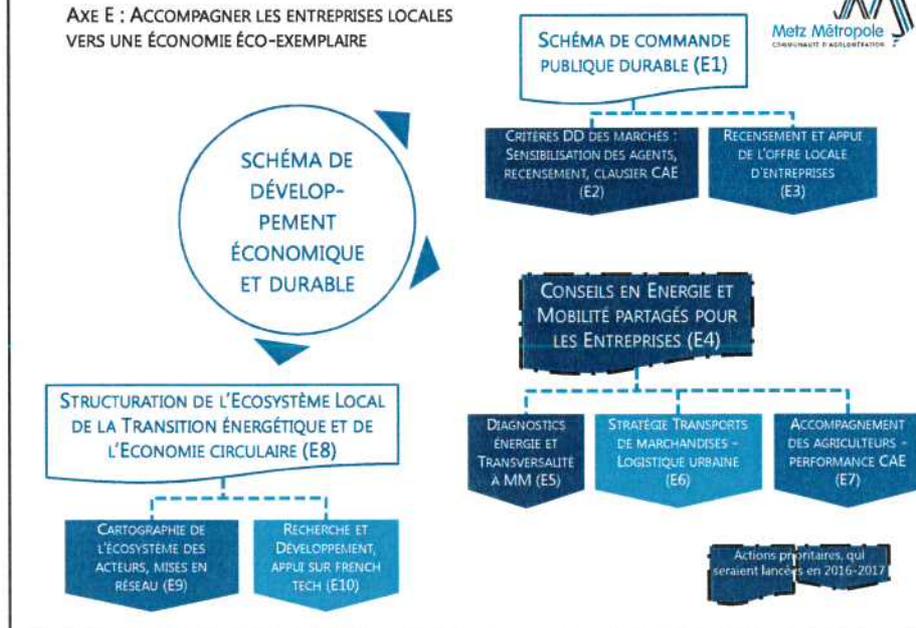


- Intégrer des critères de développement durable dans l'ensemble des marchés publics de MM (action E2)
- Recenser et appuyer une offre locale d'entreprises pour les aider à répondre aux marchés publics (action E3)
- Proposer un service de Conseils en Energie et Mobilité Partagés pour les entreprises ou zones d'activités, ainsi qu'une offre de services mutualisés (via les associations de zones ou de secteurs) (action E4)
- Renforcer le conseil énergétique aux entreprises, par exemple sous forme de prédiagnostics énergie, en s'appuyant sur une nouvelle base de contacts et de données transversale au sein de Metz Métropole (action E5)
- Mettre en place une stratégie « logistique urbaine / transports de marchandises » s'appuyant sur les enjeux définis dans le PDU, mais également sur l'étude de conteneurisation de l'hyper-centre de Metz (action E6)
- Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leurs performances Climat Air Energie (en lien avec la politique d'agriculture périurbaine de MM) (action E7)
- Disposer de la connaissance de l'écosystème d'entreprises et des acteurs de l'innovation de la transition énergétique et de l'économie circulaire (via une cartographie et des mises en réseau) (action E9)
- Structurer les initiatives de Recherche & Développement (R&D) des acteurs du territoire de Metz Métropole, en s'appuyant sur la labellisation French Tech du Sillon Lorrain (LORnTECH) (action E10)

Actions prioritaires, qui seraient lancées en 2016-2017

Démarche Cit'ergie : programme d'action énergie-climat

AXE E : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES LOCALES
VERS UNE ÉCONOMIE ÉCO-EXEMPLAIRE



Démarche Cit'ergie : programme d'action énergie-climat

AXE S : SENSIBILISER ET MOBILISER
L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU PCAET

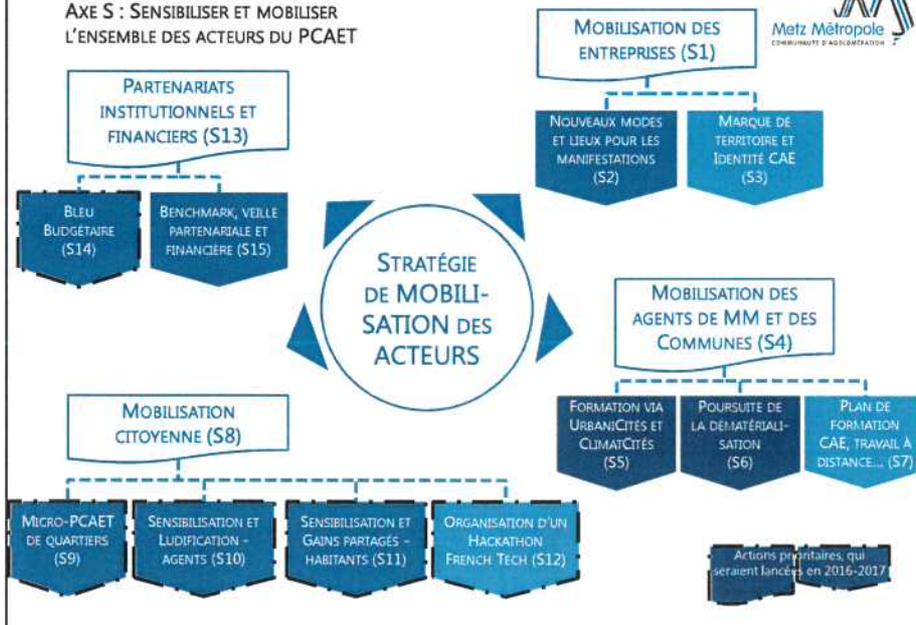


- Proposer de nouveaux modes et lieux pour les manifestations Climat Air Energie de Metz Métropole (Fête de la musique, centres commerciaux, Marathon de Metz, etc.), possiblement articulées avec les manifestations liées au label Zéro Gaspillage Zéro Déchet (ZGZD) (action S2)
- Définir une identité Climat Air Energie de Metz Métropole, notamment via la Marque de territoire (action S3)
- Poursuivre la formation des agents et des élus des Communes de Metz Métropole dans le cadre des réseaux ClimatCités et UrbaniCités (action S5)
- Poursuivre la dématérialisation (chaîne financière, archivage, courrier...) (action S6)
- Réaliser un plan de formation Climat Air Energie des agents de Metz Métropole (proposé également aux Communes membres) et étudier les possibilités de travail à distance (action S7)
- Elaborer et mettre en œuvre des micro-PCAET à l'échelle des quartiers engageant la population (en s'appuyant sur les dispositifs de concertation existants et l'expertise de l'usage : conseils citoyens...) (action S9)
- S'appuyer sur des dispositifs et outils ludiques pour poursuivre la sensibilisation des agents de Metz Métropole (ludification), en lien avec le réseau M²D² et ses actions (action S10)
- Mettre en place des actions de sensibilisation basées sur les gains partagés (sur le modèle alsacien Energivie) (action S11)
- S'appuyer sur la labellisation French Tech pour organiser un évènement type hackathon du Climat, de l'Air et de l'Energie (avec une spécificité Metz Métropolitaine, en lien possible avec UEM) (action S12)
- Identifier un bleu budgétaire de la politique Climat Air Energie : marquage des dépenses énergie-climat réalisées par Metz Métropole, visant une meilleure lisibilité des moyens financiers consacrés à ces enjeux (action S14)
- Réaliser un benchmark, une veille partenariale et financière (action S15)

Actions prioritaires, qui seraient lancées en 2016-2017

Démarche Cit'ergie : programme d'action énergie-climat

AXE S : SENSIBILISER ET MOBILISER
L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU PCAET



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 12 septembre 2016.		Contrôle de légalité
Point 27 – Participation au fonctionnement du projet de colocations solidaires par l'AFEV permettant de faciliter l'accès au logement des jeunes. Annexe : Convention.	1 1	
Point 28 – Participation de MM au financement du FSL de la Moselle. Annexe : Tableaux récapitulatifs.	1 1	
Point 29 – Participation au fonctionnement du CLLAJ. Annexe : Convention.	1 1	
Point 30 – Labellisation Cit'ergie de MM et programme d'action énergie-climat 2016-2020. Annexe : Programme d'actions.	1 1	
Point 31 – Plateau de Frescaty : projet de cession du bâtiment HB 73 à destination de la Ville de Marly. Annexe : Plan de situation.	1 1	
Point 32 – Plateau de Frescaty : lancement d'un marché de gardiennage en groupement de commandes avec l'EPFL.	1	
Point 33 – ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre – Cession de lots : agrément de MM. Annexe : Plan de situation. Annexe : Détail du projet de construction de logements et local professionnel.	1 1 1	
Point 34 – ZAC du Pôle Santé-Innovation de Mercy : agrément de MM en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur la parcelle 9.1. Annexe : Plan de situation.	1 1	
Point 35.1 – ZAC de Marly Belle Fontaine : approbation du compte-rendu financier annuel à la collectivité et approbation de l'avenant 5 à la convention financière. Annexe : Plan de situation. Annexe : compte-rendu financier annuel – tableau. Annexe : note de conjoncture. Annexe : tableau des cessions et acquisitions 2015. Annexe : avenant 5.	1 1 1 1 1 1	
Nombre total des actes transmis : 9 délibérations dont 8 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 13 septembre 2016
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

